
Rapport annuel

Montségur Croissance

Fonds commun de placement

FCP de droit Français

1^{er} Janvier 2024 au 31 Décembre 2024

Table des matières

Acteurs	3
Informations générales	3
Commentaire de gestion	5
Politique ESG de Montségur Finance	9
Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)	9
Informations spécifiques	10
Informations sur la rémunération	11
Evènements intervenus au cours de la période	12
Annexe périodique SFDR	12
Rapport du commissaire aux comptes	26

Acteurs

Société de gestion :	MONTSEGUR FINANCE 39 rue Marbeuf – 75008 Paris
Commercialisateur :	MONTSEGUR FINANCE 39 rue Marbeuf – 75008 Paris
Dépositaire et conservateur :	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 6 avenue de Provence – 75009 Paris
Centralisateur par délégation :	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 6 avenue de Provence – 75009 Paris
Commissaire aux comptes :	GESTIONFI 20, avenue André Malraux – 92300 Levallois-Perret

Informations générales

Forme juridique : Fonds commun de placement

L'objectif de gestion : Le Fonds a pour objectif la recherche d'une performance comparable, sur la durée de placement recommandée, à l'évolution des marchés actions des pays de l'Union Européenne, via la gestion active et discrétionnaire d'un portefeuille d'actions de l'Union Européenne. Le Fonds ne dispose pas d'indicateur de référence.

Toutefois, à des fins de parfaite lisibilité des résultats de gestion, la performance du Fonds pourra être rapprochée de celle d'un indicateur de comparaison et d'appréciation a posteriori tel que l'indice Morningstar Eurozone 50 Net Return EUR, avec dividendes réinvestis nets.

Stratégie d'investissement : La gestion active et discrétionnaire du Fonds repose sur la mise en oeuvre d'un processus approfondi d'évaluation afin de sélectionner des valeurs de croissance dont il est estimé qu'elles offrent le meilleur potentiel d'appréciation pour un prix raisonnable (processus de gestion GARP pour Growth At a Reasonable Price).

Le Fonds est exposé en permanence à hauteur de 60 % au moins et jusqu'à 100% en actions des entreprises des pays de l'Union Européenne, sans contrainte d'allocation par zones géographiques, secteurs d'activités, tailles de capitalisation. Dans le cadre de sa gestion, le gérant pourra sélectionner des instruments de taux notés « investment grade » par une des agences de notation (Standard & Poor's, Moody's ou Fitch Ratings) dans la limite de 25 % du Fonds. Aucune contrainte n'est imposée sur la durée, la sensibilité et la répartition entre dette privée et publique des titres choisis. Le gérant se réserve la possibilité d'investir dans des produits de taux dont la notation est spéculative ou non notée dans la limite de 10 % de l'actif net.

Le Fonds pourra investir sur des instruments financiers dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré dans un objectif de couverture des risques actions, taux et changes.

De façon générale, le Fonds peut être exposé au risque de change, dans la limite de 100% de son actif net, pour des devises ou des marchés de l'Union Européenne et dans la limite de 20% de son actif net, pour des devises ou des marchés hors Union Européenne, y compris pays émergents.

Durée de placement recommandée :

Supérieur à 5 ans

Commentaire de gestion

Panorama macroéconomique :

En 2024, l'économie mondiale a été marquée par des dynamiques contrastées. Aux États-Unis, le scénario d'une « boucle d'or » s'est concrétisé avec une économie résiliente, une désinflation progressive, et une baisse amorcée des taux directeurs par les banques centrales. Le retour de Donald Trump à la Maison Blanche, accompagné d'une majorité républicaine au Congrès, a levé une incertitude majeure, renforçant la confiance des investisseurs et stimulant un climat de prise de risque favorable.

L'économie américaine a surperformé grâce à une demande intérieure robuste. Le PIB a enregistré une croissance révisée à 3,1 % au troisième trimestre 2024, soutenue par la consommation des ménages, l'investissement des entreprises, et les dépenses publiques. En revanche, l'Europe et la Chine ont affiché des performances plus hétérogènes. En Zone Euro, la croissance a principalement reposé sur le commerce extérieur, tandis que la Chine reste dépendante de ses exportations et peine à stimuler durablement sa demande intérieure, malgré des mesures de relance ciblées.

Les perspectives sont également divergentes. Aux États-Unis, la stabilité politique retrouvée et le climat de confiance économique contrastent avec les incertitudes en Europe, exacerbées par des défis institutionnels, des tensions géopolitiques, et la persistance de la guerre en Ukraine. Par ailleurs, le retour de Trump et son protectionnisme ravivent les craintes d'une intensification de la guerre commerciale, affectant à la fois la Zone Euro et la Chine.

Concernant le marché de l'emploi, celui-ci a révélé des disparités marquées entre les États-Unis et le reste du monde. Aux États-Unis, les inquiétudes sur une possible détérioration du marché de l'emploi, apparues après les révisions estivales des données du Bureau of Labor Statistics, se sont dissipées grâce à des chiffres solides en novembre, malgré des perturbations temporaires en octobre liées aux ouragans et aux grèves. En Europe, le taux de chômage, bien qu'à un niveau historiquement bas de 6,3 % en octobre, masque une dégradation des perspectives, illustrée par une augmentation des licenciements, une baisse des intentions de recrutement et un climat de l'emploi morose. En Chine, le taux de chômage général reste stable à 5 %, mais celui des jeunes demeure préoccupant, atteignant 16,1 % en novembre malgré une amélioration par rapport au pic de 18,8 % en août.

Sur le plan monétaire, le contraste entre les États-Unis et les autres régions s'accroît. La Réserve fédérale, lors de son FOMC de décembre, a confirmé une approche prudente dans son cycle de baisse des taux, soutenue par des perspectives économiques et inflationnistes robustes. À l'inverse, la Banque centrale européenne fait face à des défis majeurs comme l'absence de moteurs de croissance domestique. En Chine, la politique monétaire reste orientée vers l'assouplissement, avec des efforts pour stimuler une économie confrontée à des défis structurels et géopolitiques (ce qui n'est pas sans poser de problème sur la trajectoire du yuan).

Synthèse des marchés :

En 2024, les taux d'intérêt souverains ont connu une repentification des courbes aux États-Unis et en Europe après une période prolongée d'inversion liée aux craintes de récession, finalement déjouées. La baisse amorcée des taux directeurs a fait reculer les taux courts, tandis qu'aux États-Unis, la hausse du point mort d'inflation à 10 ans et la prime de terme, amplifiée par le retour de Trump, ont tiré les taux longs à la hausse. Le spread 10 ans/2 ans américain a ainsi clôturé l'année à +33 points de base contre -37 bps un an plus tôt, une tendance similaire s'observant en Allemagne. Les marchés obligataires ont bénéficié de ces mouvements, avec des performances positives portées par les maturités courtes.

Sur les marchés actions, les indices américains ont encore dominé, avec une hausse impressionnante du S&P 500 (+23,31 % sur l'année), soutenue par des bénéfices robustes, une croissance des volumes de ventes, et une surperformance du secteur technologique. Nvidia (+171,25 %) ou Amazon (+44,39 %) par exemple ont bénéficié de la demande liée à l'IA générative et aux infrastructures de données. En Europe, la gestion efficace des coûts des entreprises a permis une performance modérée des indices, avec le Stoxx Europe 600 à +5,97 %. Cependant, le CAC 40 a reculé de -2,15 %, impacté par l'instabilité politique en France. En Chine, les indices actions ont progressé (Shanghai Composite +12,67 %, Hang Seng +17,67 %), mais restent fragiles, dépendant des attentes de relance économique.

Sur le marché des changes, le dollar américain a renforcé sa domination, soutenu par la surperformance économique des États-Unis, un différentiel de taux favorable, et une position stratégique solide. Le dollar a gagné du terrain face à l'euro (-6,21 %), au yen (+11,46 %), et au yuan (+2,81 %), reflétant des flux financiers privilégiant les actifs américains dans un contexte de tensions géopolitiques croissantes.

Enfin, les matières premières ont évolué dans des directions contrastées. L'or a connu une forte hausse de +27,47 % (après +13,45 % en 2023), soutenu par la montée des tensions géopolitiques, la baisse des taux d'intérêt réduisant le coût d'opportunité de sa détention, et une demande accrue des banques centrales des pays émergents, notamment la Chine, en réponse aux sanctions économiques américaines sur l'usage du dollar. En revanche, les prix du pétrole brut ont légèrement baissé (-3,12 % pour le Brent), reflétant les craintes sur la demande mondiale, notamment en Chine, malgré une prime de risque liée aux tensions géopolitiques.

Vie du portefeuille :

Durant la période du 31/12/2023 au 31/12/2024, le nombre total de parts composant l'actif du FCP parts a augmenté, avec notamment la création de la part SI en cours d'année (250 254 parts au 31/12/24), ce qui a plus que compensé la diminution du nombre des autres parts : les parts C sont passées de 110 789,987 parts C à 84 314,679 et les parts I de 120 389 parts à 41 739 parts. La valeur liquidative de la part C est passée de 181,46 € à 197,3 €, marquant ainsi un gain de 8,73%. Pour la part I, la hausse s'élève à + 10,05% et la part SI concède -3,56% (création en cours d'année).

Les plus gros contributeurs à la performance sont à rechercher du côté du secteur technologique, des industriels et du secteur automobile. On y retrouve notamment : Sap (+330 bps), Ferrari (+150 bps) ou Schneider Electric (+1290 bps). En ce qui concerne les principaux détracteurs, Adyen, Lvmh ou Dassault Systèmes ont pesé sur la performance du fonds (respectivement de -84 bps, -51 bps et -43 bps).

Le fonds a procédé à de nombreux arbitrages tout au long de l'année, en particulier sur le second semestre. Le taux de rotation s'élève ainsi à +160% en 2024. La répartition sectorielle a peu évolué (le secteur technologique représente toujours plus de 35% du portefeuille, la santé est passée de 14% à 11,8% et les industriels de 17,3% à 14,3%) . En revanche, la sélection de titres et la construction du portefeuille a été fortement modifiée.

Le fonds a en effet procédé à plusieurs ajustements, notamment à partir du troisième trimestre 2024. Nous avons réduit ou allégé certaines positions après un bon début d'année, anticipant que la forte concentration des performances sur quelques grandes valeurs du marché allait probablement ralentir dans la seconde moitié de l'année. Cela a été le cas pour Novo Nordisk, qui représentait encore 7,9% du fonds fin juin et est tombée à 4,3% à la fin de l'exercice. D'autres actions, comme celles de L'Oréal, ont été cédées en raison de difficultés opérationnelles : l'entreprise a révisé ses prévisions de croissance à la baisse pour 2024, affectée notamment par le ralentissement du marché chinois et les effets de change défavorables. De son côté, Stellantis a fait face à une pression importante sur ses marges, confrontée à de nouveaux défis opérationnels (gestion des stocks, stratégie commerciale, etc.).

Si nous restons positifs sur le thème de l'IA (intelligence artificielle)/cloud/ big data/logiciels..), nous avons introduit de nouvelles valeurs comme Argenx (biopharma spécialisée dans le développement de traitements innovants contre les maladies auto-immunes et le cancer) où nous attendons notamment l'approbation de nouveaux produits en 2025 (exemple : seringues préremplies), des résultats positifs sur plusieurs essais cliniques (phase 2 et 3) et le développement de technologies complémentaires (auto-injecteur prévu pour 2027). Nous avons également renforcé le positionnement sur les sociétés de l'aéronautique et l'armement avec une nouvelle société comme MTU Aero Engines qui bénéficie de fondamentaux solides, d'une position dominante dans la fabrication et la maintenance et d'une stratégie claire.

In fine, la diversification du portefeuille a été renforcée. La stratégie est passée de 28 positions en début d'exercice à 43 lignes au 31/12/24.

Perspectives :

L'année 2025 se profile comme une période caractérisée par des opportunités et des défis, notamment en raison des politiques protectionnistes des États-Unis, des réformes en Chine et des perspectives contrastées en Europe. Les investisseurs devront adopter une stratégie disciplinée et diversifiée pour optimiser leurs rendements dans ce contexte de volatilité renforcée. Nous garderons notamment en tête les points suivants :

✓ **Etats-Unis :**

Une politique commerciale probablement agressive, avec une augmentation des droits de douane.

Une Influence pro business favorable aux entreprises, mais des incertitudes quant à la coopération avec le Congrès.

✓ **Chine :**

Renforcement du soutien économique, avec une possible dévaluation du yuan.

✓ **Europe :**

Élections anticipées en Allemagne, ouvrant la voie à un potentiel assouplissement budgétaire.

Fin de la guerre en Ukraine ? et impact sur les prix de l'énergie

✓ **Marchés financiers :**

Risques associés à la dette publique dans un environnement de taux d'intérêt élevés.

Probable redistribution des performances sur les marchés après la surperformance des grandes entreprises.

Politique ESG de Montségur Finance

L'OPC promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure », SFDR). Montségur Finance a l'ambition d'être un acteur responsable et est devenu signataire des PRI (Principles for Responsible Investment) le 23 mars 2021.

Afin de mieux formaliser la prise en compte de l'importance accordée à la durabilité de ses investissements et répondre aux exigences croissantes des investisseurs et autorités, la société de gestion a mis en place un ensemble de politiques visant à mieux incorporer les risques et opportunités liés à la durabilité à travers l'incorporation des critères ESG dans son processus d'investissement.

L'intégralité de la documentation relative à l'ESG, à la définition de l'investissement durable, à la taxonomie et aux PAI est disponible sur le site internet : <https://www.montsegur.com/fr/>. Les informations sont également disponibles en annexe de ce document.

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

Informations spécifiques

Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée	Néant
Commission de mouvement et frais d'intermédiation :	La société de gestion élabore un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation mentionné à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF. Ce document est tenu à la disposition des porteurs de parts.
Politique du gestionnaire en matière de droit de vote :	Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.
Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties :	Les intermédiaires financiers sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La procédure de sélection des intermédiaires consiste à examiner, pour chaque intermédiaire, le domaine d'intervention, la qualité de la recherche, la qualité de l'adossement et la qualité de la prestation, puis à lui attribuer une note en fonction des critères précités.
Information relative aux modalités de calcul du risque global :	Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.
Information sur l'effet de levier :	Néant
Techniques de gestion efficaces de portefeuille et instruments financiers dérivés (Esma) en Euro:	Exposition sous-jacente au travers de contrats Futures : Néant Autre Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés: Néant Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire les risques de contrepartie : Néant Le FCP n'est pas exposé à des instruments financiers de gré à gré. Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace : Néant

Informations sur la rémunération

Les politiques et pratiques de rémunération chez Montségur Finance n'intègre pas de critères de performance mais exclusivement des critères qualitatifs et s'applique à l'ensemble des dirigeants et collaborateurs : gérants, commerciaux, RCCI et fonctions supports.

Le comité de rémunération se réunit au moins une fois par an.

La politique de rémunération de Montségur Finance :

- Est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque ;
- N'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPCVM ;
- Est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société ;
- Est conforme aux OPCVM qu'elle gère et à ceux des porteurs de parts ;
- Est conforme aux mandats qu'elle gère et à leurs clients ;
- Comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

Les rémunérations chez Montségur Finance s'articulent de la manière suivante :

- La rémunération fixe représente le montant principal du collaborateur au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise. Elle est revue chaque année et fait l'objet d'une augmentation ou d'un maintien lors de l'évaluation annuelle ;
- La rémunération variable est basée exclusivement sur des critères qualitatifs pour l'ensemble des collaborateurs. Elle est versée sous forme de prime en une ou deux fois au cours de l'année ;
- Les autres rémunérations sont représentées par un accord d'intéressement et un PEE.

Montségur Finance n'a pas encore formellement intégré d'objectifs en lien avec l'intégration des risques en matière de durabilité dans sa politique de rémunération (au sens de la réglementation 2019/2088 SFDR). Toutefois, Montségur Finance est consciente des enjeux ESG et dans ce cadre, développe des projets et processus qui visent *in fine* à identifier et réduire les risques de durabilité posés par ses activités directes et par les OPC qu'elle gère. Dans ce cadre, la contribution des collaborateurs est qualitativement prise en compte (si applicable) dans les objectifs et les évaluations annuelles.

Le tableau des rémunérations 2024 détaille, par catégories, les montants des salaires fixes et des primes variables.

CATEGORIES	Rémunération Fixe 2024 (K€)	Primes 2024 (K€)
Dirigeants	302	0
Gestion / Marketing / Commercial	269	93
Supports (dont fonctions administratives et RCCI)	179	40
TOTAL	1 317	65

Evènements intervenus au cours de la période

Une nouvelle part SI a été lancée le 8 mars 2024, avec une valeur liquidative initiale de 100 euros. Cette part est destinée à une clientèle institutionnelle, avec un montant minimum de souscription fixé à 5 millions d'euros. Les frais de gestion appliqués sont plafonnés à 0,8% TTC.

De plus, il a été décidé de modifier l'indice de référence à la fin de l'exercice. À partir de 2025, l'indicateur FCI Emu 50 Eur NR remplacera l'indice Morningstar Eurozone 50 NR, qui regroupe les entreprises cotées les plus importantes et liquides de la zone euro.

Enfin, une commission de surperformance de 10% sera appliquée à partir de l'exercice 2025, calculée sur la performance excédentaire par rapport à l'indice de référence.

Modèle d'informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Montségur Croissance

Identifiant d'entité juridique :
969500VBG8N1WDD5BL86

Caracteristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 63 % d'investissements durables

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ___%

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de

Conformément à l'article 8 de la réglementation SFDR, ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Le fonds s'inscrit pleinement dans les politiques ESG de Montségur Finance, visant à sélectionner les entreprises les plus vertueuses en matière de durabilité.

Tout d'abord, notre politique d'exclusion filtre l'univers d'investissement afin d'éliminer les entreprises actives dans des secteurs controversés (jeux d'argent, divertissement pour adultes, charbon thermique, tabac et armes controversées) ou celles ne respectant pas les normes internationales. Cela inclut les entreprises en infraction avec l'un des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou ayant leur siège social dans un pays figurant sur les listes grises ou noires du GAFI.

Pour les investissements en titres vifs, une grille de notation ESG a été développée en début d'année 2022. Celle-ci évalue les entreprises selon une approche *Best in Class* à travers des critères environnementaux, critères sociaux et de gouvernance. Ces critères sont majoritairement inspirés ou alignés avec la liste des Principales Incidences Négatives (PAI). Chaque critère reçoit une note, et une moyenne est calculée pour chaque pilier (E, S, G) selon les pondérations détaillées dans le tableau ci-dessous. La note finale de l'entreprise correspond à une moyenne équipondérée des trois piliers.

Cette politique de notation poursuit plusieurs objectifs :

- **Restreindre l'univers d'investissement** en excluant les entreprises les plus mal notées et/ou insuffisamment transparentes pour évaluer leur durabilité
- **Identifier les faiblesses ou insuffisances** des entreprises afin de guider notre politique d'engagement et s'assurer qu'elles mettent en œuvre des actions concrètes pour améliorer leurs pratiques environnementales, sociales ou leur gouvernance.

Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

Montségur Finance s'appuie sur ses partenaires pour élaborer un système d'évaluation des entreprises, comblant ainsi le flou de la réglementation. Cette évaluation, alignée sur les **trois critères d'éligibilité** de l'article 2 de la SFDR, se divise en trois parties distinctes.

- a. Montségur Finance évalue la contribution des entreprises à des objectifs durables via les Objectifs de Développement Durable (ODD), la taxonomie européenne ou les initiatives validées par le Science Based Target (SBTi). Une seule de ces contributions suffit pour valider ce critère, les indicateurs PAI étant exclus pour garantir une sélection d'entreprises réellement engagées

- b. Les directives de l'ESMA guident cette partie de l'évaluation, elle repose sur l'absence d'exposition aux combustibles fossiles et armes controversées, de controverses graves (biodiversité, normes internationales) et sur l'exclusion des 5 % d'entreprises les moins performantes selon les indicateurs PAI.

Les **indicateurs de durabilité** servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- c. Enfin, la méthodologie utilisée exclut les entreprises présentant des controverses graves associées aux thématiques évoquées par la réglementation, à savoir les structures de gestion, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent, et le respect des obligations fiscales.

Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre et comment les investissements effectués contribuent-ils à ces objectifs?

Dans le cas d'un fonds classé article 8 investi dans les grandes capitalisations, au moins 25 % de l'actif est alloué à des entreprises engagées dans une démarche d'investissement responsable.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Tous les investissements durables réalisés par ce produit sont évalués en fonction de leur performance par rapport aux principales incidences négatives (PAI) définies dans le tableau 1 de l'annexe 1 du règlement SFDR. Les fournisseurs de données, en conformité avec la réglementation, améliorent continuellement leurs outils pour intégrer de nouvelles options liées à l'investissement durable. Lorsque les équipes de Montségur estiment que l'ajout ou le retrait de certains paramètres permet une meilleure sélection d'investissements répondant aux enjeux de durabilité, le présent document est mis à jour en conséquence. L'historique des versions précédentes est disponible sur demande auprès des équipes de Montségur.

Un suivi régulier est effectué sur les investissements responsables du fonds, notamment en matière d'alignement avec la taxonomie européenne. Cette démarche permet de garantir que les valeurs du portefeuille respectent les engagements durables définis et contribuent efficacement aux objectifs environnementaux et sociaux.

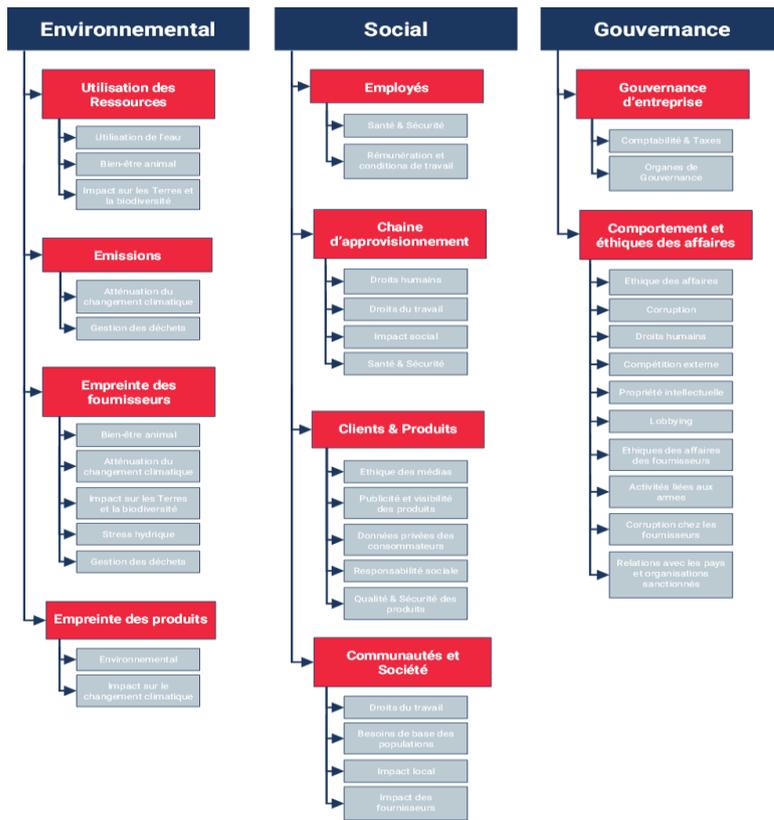
Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Montségur Finance évalue le risque ESG des entreprises en se concentrant sur les indicateurs ayant des incidences négatives et sur la manière dont ces derniers sont pris en considération par les entreprises. Cette analyse approfondie dépasse le cadre des données opérationnelles et des politiques internes en examinant l'ensemble de la chaîne de production ainsi que les filiales, afin d'identifier leur exposition à des controverses potentielles.

Les controverses susceptibles d'affecter la réputation et le risque financier des entreprises sont évaluées à l'aide des données fournies par Clarity AI. Ce processus rigoureux permet de mesurer l'impact des incidents négatifs en matière de durabilité et d'apprécier les actions correctives mises en place par les entreprises pour en atténuer les effets.

En intégrant ces analyses avec les indicateurs des Principales Incidences Négatives (PAI), Montségur Finance limite l'exposition aux entreprises impliquées dans des controverses de sévérité « très élevée » ou « élevée ». Une attention particulière est accordée aux cas de non-respect des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, garantissant ainsi une approche d'investissement alignée avec les enjeux de durabilité.

Les comportements controversés dérivés de l'analyse des normes internationales présentées ci-dessus aboutissent à l'évaluation de ces 39 catégories :



Enfin, Le tableau ci-dessous recense et hiérarchise les principales incidences négatives prises en considération au sein des investissements de Montségur Finance, comme stipulé dans la réglementation SFDR.

Priorité	Indicateurs
1	<i>Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone</i>
2	<i>Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE</i>
3	<i>Écart de rémunération entre les sexes, non corrigé</i>
4	<i>Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité</i>
5	<i>Exposition à des armes controversées</i>
6	<i>Diversité des sexes au sein des principaux organes de gouvernance</i>
7	<i>Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)</i>
8	<i>Empreinte carbone</i>
9	<i>Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles</i>
10	<i>Part de l'énergie non renouvelable consommée et produite</i>
11	<i>Intensité de Gaz à Effet de Serre (GES)</i>
12	<i>Absence de processus et mécanismes de conformité pour surveiller le respect des principes du Pacte mondial et de l'OCDE</i>
13	<i>Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique</i>
14	<i>Rejet dans l'eau</i>
15	<i>Ratio de déchets dangereux et radioactifs</i>
16	<i>Insuffisance des mesures prises pour remédier aux violations des normes de lutte contre la corruption et les pots-de-vin</i>

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

L'équipe de Gestion surveille les PAI de ses investissements, sous réserve de la disponibilité des données, sous diverses formes. Ces exclusions font partie intégrante de notre stratégie d'investissement responsable visant à promouvoir des pratiques durables et éthiques. A noter que des garanties sociales minimales ont été prises en compte lors de l'examen des entreprises bénéficiaires d'investissements, en utilisant les cadres de l'OCDE et des Nations unies.

- Exclusion Normatives : Les entreprises enfreignant gravement et de manière répétée les dix Principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou les Principes directeurs de l'OCDE sont exclues. Les controverses jugées très sévères servent de signal d'alerte, appuyées par le suivi du PAI obligatoire n°10. Par ailleurs, les entreprises ayant leur siège social dans un pays figurant sur les listes noire ou grise du GAFI, révisées annuellement, sont également exclues.
- Exclusions Internes : Pour limiter l'exposition aux risques ESG, Montségur Finance exclut 10 % des émetteurs les moins bien notés dans chaque secteur d'activité. Cette sélection repose sur une évaluation comparative des entreprises à l'échelle sectorielle, basée sur des données d'intensité plutôt que brutes. Les données, actualisées bimensuellement par Clarity AI, sont intégrées dans une mise à jour mensuelle permettant d'ajouter automatiquement à la liste d'exclusion les titres figurant dans le dernier décile de leur secteur.

- Exclusion dites sectorielles : Il s'agit de celles liées aux armes controversées, conformément au Traité d'Oslo et à la Convention d'Ottawa, interdisant bombes à sous-munitions (BASM), mines antipersonnel (MAP) et leurs composants ; celles générant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires annuel du charbon thermique (extraction, utilisation, vente) ; celles produisant du tabac ou tirant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires annuel des produits liés au tabac ; celles dont les activités liées aux divertissements pour adultes dépassent 5 % du chiffre d'affaires annuel ; et enfin, les entreprises dont plus de 50 % des revenus proviennent des jeux d'argent, incluant la fabrication de machines à sous, les paris, les jeux de hasard ou l'exploitation de casinos.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Oui

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure		Incidences [2024]
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT			
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	378.7 tonne CO2e
		Émissions de GES de niveau 2	101.2 tonne CO2e
		Émissions de GES de niveau 3	87344.7 tonne CO2e
		Émissions totales de GES	87835.5 tonne CO2e
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	1694.6 tonne CO2e / EUR M invested
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	1160.8 tonne CO2e / EUR M revenue
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0 %
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à	Consommation: 44.8 %
			Production: 1.0 %

		celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	Total: 0.08 GWh / EUR M revenue Secteur C: 0.05 GWh / EUR M revenue Secteur D: 0.02 GWh / EUR M revenue Secteur G: 0.003 GWh / EUR M revenue Secteur H: 0.0007 GWh / EUR M revenue Secteur L: 0.002 GWh / EUR M revenue
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0 %
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0 tonne / EUR M invested
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.2 tonne / EUR M invested
INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION			

Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	5.8 %
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0.5 %
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	5.8 %
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	41.6 %
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0 %

Non



Quelle est la stratégie d'investissement suivie par ce produit financier ?

Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

Le fonds Montségur Croissance, classé article 8, s'engage à investir majoritairement dans des actions européennes, tout en offrant une liquidité adaptée aux besoins des investisseurs grâce à sa pleine transférabilité. Conformément à ses engagements en matière de durabilité, le fonds alloue à minima 25 % de ses actifs à des investissements durables. Par ailleurs, il maintient un taux de couverture ESG d'au moins 90 %, garantissant une évaluation approfondie des entreprises selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Enfin, le fonds

assure un alignement minimum de 1 % avec la taxonomie européenne, témoignant de son soutien aux objectifs environnementaux définis par l'Union européenne.

Quels sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier?

Le processus d'investissement de Montségur Croissance repose sur une approche globale combinant analyse macroéconomique, fondamentale, financière et extra-financière, intégrant pleinement les critères ESG.

- **Analyse macroéconomique** : Cette étape identifie les grandes tendances à partir de facteurs comme les politiques monétaires et budgétaires, les tensions géopolitiques, les risques climatiques et sanitaires, et les avancées technologiques, pour guider l'allocation d'actifs et les choix sectoriels.
- **Analyse fondamentale** : Elle évalue les modèles économiques des entreprises en examinant leur qualité, leur cyclicité, leurs avantages compétitifs, leur capacité à croître durablement et leur potentiel d'innovation.
- **Analyse financière** : Elle confronte les résultats fondamentaux aux attentes du marché pour repérer des opportunités de valorisation ou des déclencheurs susceptibles de modifier la perception d'une entreprise
- **Critères ESG** : Ces critères sont intégrés à chaque étape du processus d'investissement. Une politique d'exclusion élimine les entreprises actives dans des secteurs controversés (armes, charbon, tabac, divertissements pour adultes, jeux d'argent) ou situées dans des juridictions à risque (listes grises/noires du GAFI), ainsi que celles en violation des Principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Une notation ESG basée sur une approche "Best in Class" identifie les leaders sectoriels en s'appuyant sur des données publiques et des outils avancés. Enfin, un engagement actif avec les entreprises vise à promouvoir des pratiques responsables, corriger les controverses et ajuster les positions si nécessaire.

Dans quelle proportion minimale le produit financier s'engage-t-il à réduire son périmètre d'investissement avant l'application de cette stratégie d'investissement ?

Conjointement aux exclusions sectorielles, normatives et liées aux controverses, Montségur Finance applique une exclusion automatique des 10 % d'entreprises les moins bien notées selon une approche "Best in Class". Cette méthodologie garantit que seules les entreprises présentant les meilleures pratiques ESG au sein de leur secteur, tout en répondant aux standards de durabilité et d'éthique, sont retenues dans l'univers d'investissement.

Quelle est la politique mise en œuvre pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit?

Les organisations doivent passer un contrôle de Bonne Gouvernance, bien que la réglementation SFDR donne peu de directives précises sur ce point. Elle recommande toutefois d'examiner les structures de gestion, les relations avec les employés, la rémunération du personnel et les pratiques fiscales.

En cas de controverses signalées par le modèle quantitatif, un analyste de notre fournisseur effectue une évaluation finale en examinant toutes les données disponibles sur la controverse. Seules les entreprises déclarées légalement responsables par un tribunal ou ayant publiquement admis leur culpabilité sont considérées en infraction avec les principes de Bonne Gouvernance. Des détails supplémentaires sur la méthodologie des controverses sont visibles ci-dessous :

La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

Catégorie	Détails
Structures de gestion	Droits des actionnaires : Conflits liés aux conseils, fusions, échecs de gestion (violation des devoirs fiduciaires, désinformation).
	Transactions d'initiés : Manipulations d'actions, transactions d'initiés, fuites d'informations.
Relations avec les employés et rémunération	Salaires et conditions de travail : Violations des conditions de travail ou de rémunération, litiges ou grèves.
	Diversité et égalité des chances : Discrimination salariale, promotions, harcèlement ou autres formes d'inégalité au travail.
	Rémunération des dirigeants : Rémunérations excessives ou contestables des dirigeants (primes, retraites, avantages).
Conformité fiscale	Comptabilité : Pratiques comptables frauduleuses, rapports financiers non transparents, détournements d'actifs.
	Fraude fiscale et blanchiment : Évitement fiscal, sociétés écrans, évasion fiscale, blanchiment d'argent, fraude envers les clients.



Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs

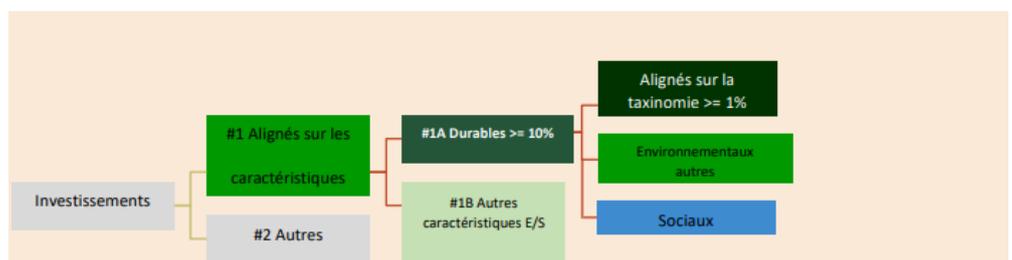
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en %:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles

Le Fonds respecte une obligation d'allocation d'actifs en investissant en permanence au moins 60 % de son actif en actions d'entreprises de l'Union Européenne, sans contraintes spécifiques concernant les zones géographiques, secteurs, tailles de capitalisation ou types de valeurs. À titre de diversification ou en cas d'anticipation négative sur les marchés actions, jusqu'à 25 % de l'actif net peut être alloué à des produits de taux notés « investment grade », incluant obligations, titres de créances ou instruments monétaires, sans restriction sur la durée, la sensibilité ou la répartition entre dette privée et publique. Par ailleurs, jusqu'à 10 % de l'actif net peut être investi dans des produits de taux spéculatifs ou non notés. Le Fonds peut également s'exposer au risque de change, à hauteur de 100 % pour des devises ou marchés de l'Union Européenne, et jusqu'à 25 % pour des devises ou marchés hors Union Européenne, y compris les pays émergents.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental .

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

Le fond n'est pas investi dans des produits dérivés



Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Dans l'objectif de financer des entreprises ayant un impact positif sur le plan environnemental, les fonds gérés chez Montségur Finance sont engagés à être alignés à minima à 1% à la taxinomie européenne. Ce seuil symbolique constitue une première étape d'intégration ; il sera probablement relevé à mesure que la transparence s'accroît sur ce volet. Le calcul de l'alignement à la taxinomie repose sur les données disponibles chez nos partenaires, qui affichent les données publiées par les entreprises dans un premier temps, et estime les valeurs manquantes le cas échéant dans un second temps

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères propres à l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

● **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

Oui:

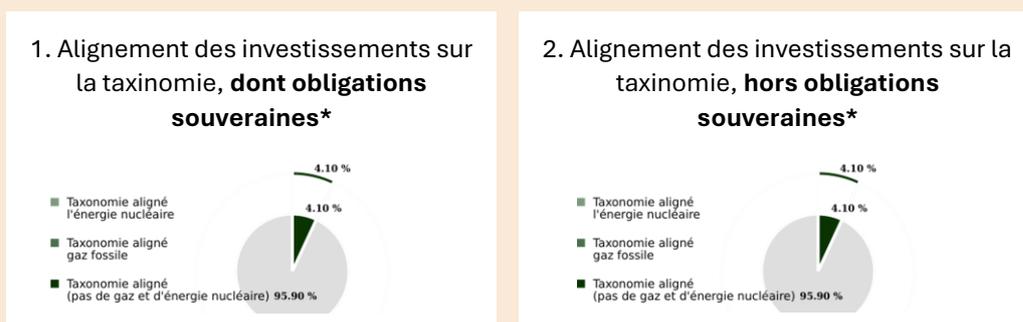
Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE-voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les obligations souveraines comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle est la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes?

Dans l'objectif de financer des entreprises ayant un impact positif sur le plan environnemental, les fonds gérés chez Montségur Finance sont engagés à être alignés à minima à 1% à la taxinomie européenne. A noter que Le portefeuille est aligné sur la taxinomie de l'UE à 3.7% uniquement par le biais d'activités habilitantes.



Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

En 2024, aucune proportion minimale d'investissements durables n'est établie. Toutefois, selon les estimations de Clarity, environ 63 % du portefeuille ne sont pas considérés comme éligibles aux critères d'investissements durables, tandis que 35 % le sont.



Quelle est la proportion minimale d'investissements durables sur le plan social?

Aucun critère de proportion minimale n'est établi pour ce plan spécifique en 2024 en matière d'investissements durables. Montségur Finance ne fait pas la distinction entre l'aspect environnemental et l'aspect social au sein de sa définition de la durabilité.



Quels sont les investissements inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux?

Non applicable

Un indice spécifique est-il désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut?

Non, aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut. Cependant, l'aspect ESG du fonds est systématiquement comparé à son indice de référence (benchmark) afin d'évaluer son alignement par rapport à celui-ci.

- ***Comment l'indice de référence est-il aligné en permanence sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?***

Non applicable

- ***Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il à tout moment garanti?***

L'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est garanti par un suivi constant. En cas de dépassement ou de non-respect d'un des ratios établis, une alerte est immédiatement envoyée au gérant du fonds pour prendre les mesures correctives nécessaires.

- ***En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent?***

Non applicable

- ***Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné?***

Non applicable



Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit? De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet:

<https://www.montsegur.com/nos-convictions-esg/>

Rapport du commissaire aux comptes

FCP MONTSEGUR CROISSANCE

ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVE A LA COMPOSITION DE L'ACTIF AU 31 DECEMBRE 2024

Siège social : 20 avenue André Malraux – 92300 Levallois-Perret

Etablissement secondaire : 85 bis rue du Soleil – 42100 Saint-Etienne

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris Ile-de-France et Rhône-Alpes

Société de Commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

SAS au capital de 310 590 euros – RCS Nanterre 401 808 068

www.gestionphi.fr

MONTSEGUR CROISSANCE

Fonds Commun de Placement

Société de gestion :
MONTSEGUR FINANCE
39 rue Marbeuf
75008 PARIS

Attestation du commissaire aux comptes relative à la composition de l'actif au 31 décembre 2024

A la société de gestion,

En notre qualité de commissaire aux comptes du fonds commun de placement MONTSEGUR CROISSANCE et en exécution des dispositions prévues par l'article L. 214-17 du Code monétaire et financier relatives au contrôle de la composition de l'actif, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans la composition de l'actif au 31 décembre 2024 ci-jointe.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la société de gestion du fonds. Il nous appartient de nous prononcer sur la cohérence des informations contenues dans la composition de l'actif avec la connaissance que nous avons de l'organisme de placement collectif acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté essentiellement à réaliser des procédures analytiques et des entretiens avec les personnes qui produisent et contrôlent les informations données.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la cohérence des informations figurant dans le document joint avec la connaissance que nous avons de l'organisme de placement collectif acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Levallois-Perret

Le commissaire aux comptes
GESTIONPHI

François BLANC

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/24

PORTEFEUILLE : F5064 MONTSEGUR CROISSANCE

VL VALIDEE

Devise de fixing : FXH Dev. BBG Intern Clôt

Devise du portefeuille : EUR (Etat simplifie, trame : CLASST COB COMPLET(TL1) , Tris : BVAL)

V A L E U R	STATUTS VAL/LIGNE	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P.R.U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	Devise du portefeuille				PRCT ACT NET
								<-----> PRIX REVIENT TOTA	VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	-----> PLUS OU MOINS VAL	

PORTEFEUILLE TITRES

Actions et valeurs assimilees

Actions , valeurs assimilees nego. sur un marche regl. ou assimile

Actions et valeurs ass. neg. sur un marche regl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)

DEVISE VALEUR : DKK COURONNE DANOISE

DK0060079531 DSV A/S	2,549.	P DKK	1537.7741	M	30/12/24	1529.		526,633.77	522,624.64	0.00	-4,009.13	1.01
DK0060252690 PANDORA A/S	6,170.	P DKK	1236.4469	M	30/12/24	1317.		1,024,931.95	1,089,641.16	0.00	64,709.21	2.10
DK0060257814 ZEALAND PHARMA A	2,555.	P DKK	790.9386	M	30/12/24	715.5		271,530.49	245,139.39	0.00	-26,391.10	0.47
DK0062498333 NOVO NORDISK-B	26,864.	P DKK	476.5991	M	30/12/24	624.2		1,720,042.72	2,248,573.07	0.00	528,530.35	4.33

DEVISE VALEUR : EUR EURO

DE0005470306 CTS EVENTIM AG &	3,218.	P EUR	94.2753	M	30/12/24	81.65		303,377.85	262,749.70	0.00	-40,628.15	0.51
DE0006452907 NEMETSCHKE SE	3,903.	P EUR	72.3098	M	30/12/24	93.6		282,225.26	365,320.80	0.00	83,095.54	0.70
DE0007010803 RATIONAL AG	313.	P EUR	910.9734	M	30/12/24	824.		285,134.68	257,912.00	0.00	-27,222.68	0.50
DE0007030009 RHEINMETALL AG	609.	P EUR	648.8841	M	30/12/24	614.6		395,170.42	374,291.40	0.00	-20,879.02	0.72
DE0007164600 SAP SE	16,189.	P EUR	119.3774	M	30/12/24	236.3		1,932,600.57	3,825,460.70	0.00	1,892,860.13	7.37
DE000A0D9PT0 MTU AERO ENGINES	6,730.	P EUR	297.7222	M	30/12/24	322.		2,003,670.57	2,167,060.00	0.00	163,389.43	4.18
DE000ENER6Y0 SIEMENS ENERGY AG	22,361.	P EUR	48.0673	M	30/12/24	50.38		1,074,833.97	1,126,547.18	0.00	51,713.21	2.17
ES0148396007 INDITEX	43,646.	P EUR	39.9112	M	31/12/24	49.64		1,741,966.00	2,166,587.44	0.00	424,621.44	4.17
FR0000052292 HERMES INTL	925.	P EUR	1990.4441	M	31/12/24	2322.		1,841,160.83	2,147,850.00	0.00	306,689.17	4.14
FR0000121014 LVMH MOET HENNE	2,085.	P EUR	578.819	M	31/12/24	635.5		1,206,837.59	1,325,017.50	0.00	118,179.91	2.55
FR0000121667 ESSILORLUXOTTICA	10,972.	P EUR	164.621	M	31/12/24	235.6		1,806,222.11	2,585,003.20	0.00	778,781.09	4.98
FR0000121972 SCHNEIDER ELECTR	9,810.	P EUR	172.7083	M	31/12/24	240.9		1,694,268.72	2,363,229.00	0.00	668,960.28	4.55
FR0000125007 SAINT GOBAIN	10,783.	P EUR	84.5564	M	31/12/24	85.7		911,771.26	924,103.10	0.00	12,331.84	1.78
IT0003796171 POSTE ITALIANE	57,617.	P EUR	13.4004	M	30/12/24	13.62		772,092.67	784,743.54	0.00	12,650.87	1.51
IT0003856405 LEONARDO SPA	29,988.	P EUR	25.452	M	30/12/24	25.93		763,255.79	777,588.84	0.00	14,333.05	1.50
IT0005282865 REPLY SPA	7,783.	P EUR	139.6346	M	30/12/24	153.4		1,086,776.09	1,193,912.20	0.00	107,136.11	2.30
LU1778762911 SPOTIFY TECHNOLO	1,917.	P USD	414.4721	M	31/12/24	447.38		742,969.51	827,945.61	0.00	84,976.10	1.60
NL0000334118 ASM INTL NV	5,348.	P EUR	467.5817	M	31/12/24	558.8		2,500,626.97	2,988,462.40	0.00	487,835.43	5.76
NL0000395903 WOLTERS KLUWER	9,076.	P EUR	142.0645	M	31/12/24	160.4		1,289,377.81	1,455,790.40	0.00	166,412.59	2.80
NL0006237562 ARCADIS NV	6,562.	P EUR	65.2234	M	31/12/24	58.8		427,995.72	385,845.60	0.00	-42,150.12	0.74
NL0010273215 ASML HOLDING NV	2,279.	P EUR	360.8603	M	31/12/24	678.7		822,400.70	1,546,757.30	0.00	724,356.60	2.98
NL0010832176 ARGEX SE	1,753.	P EUR	563.9199	M	31/12/24	600.		988,551.61	1,051,800.00	0.00	63,248.39	2.03
NL0011585146 FERRARI NV	4,358.	P EUR	302.2795	M	30/12/24	412.4		1,317,333.92	1,797,239.20	0.00	479,905.28	3.46
NL0012866412 BE SEMI CONDUCTOR	20,522.	P EUR	113.643	M	31/12/24	132.3		2,332,181.44	2,715,060.60	0.00	382,879.16	5.23
NL0012969182 ADYEN NV	705.	P EUR	1407.9205	M	31/12/24	1437.		992,583.94	1,013,085.00	0.00	20,501.06	1.95

DEVISE VALEUR : GBP LIVRE STERLING

GB00B0SJX34 LONDON STOCK EX	5,646.	P GBP	112.2061	M	31/12/24	112.85		767,220.86	770,548.45	0.00	3,327.59	1.48
GB00B1YW4409 3I GROUP PLC	32,430.	P GBP	32.5743	M	31/12/24	35.64		1,263,779.26	1,397,790.73	0.00	134,011.47	2.69
GB00B2B0DG97 RELX PLC	12,033.	P GBP	29.8722	M	31/12/24	36.29		420,162.83	528,102.71	0.00	107,939.88	1.02

DEVISE VALEUR : SEK COURONNE SUEDOISE

SE0011337708 AAK AB	30,181.	P SEK	310.0695	M	30/12/24	315.6		819,521.26	831,373.00	0.00	11,851.74	1.60
SE0014990966 LAGERCRANTZ-B SH	65,406.	P SEK	208.2967	M	30/12/24	207.6		1,185,116.18	1,185,141.58	0.00	25.40	2.28

DEVISE VALEUR : USD DOLLAR US

IE00B8KQN827 EATON CORP PLC	4,168.	P USD	292.6253	M	31/12/24	331.87		1,136,376.91	1,335,361.45	0.00	198,984.54	2.57
US03831W1080 APPLOVIN CO-CL A	2,044.	P USD	354.4674	M	31/12/24	323.83		690,331.91	639,000.36	0.00	-51,331.55	1.23
US21037T1097 CONSTELLATION EN	2,444.	P USD	216.8103	M	31/12/24	223.71		489,358.43	527,824.72	0.00	38,466.29	1.02
US30303M1027 META PLATFORMS-A	1,181.	P USD	609.2523	M	31/12/24	585.51		674,076.22	667,555.45	0.00	-6,520.77	1.29

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/24

PORTEFEUILLE : F5064 MONTSEGUR CROISSANCE

VL VALIDEE

Devise de fixing : FXH Dev. BBG Intern Clôt

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : CLASST COB COMPLET(TL1) , Tris : BVAL)

V A L E U R	STATUTS VAL/LIGNE	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P.R.U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	Devise du portefeuille					PRCT ACT NET
								<-----> PRIX REVIENT TOTA	VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	>-----> PLUS OU MOINS VAL		
US4432011082	HOWMET AEROSPACE	4,906.	P USD	117.8789	M 31/12/24	109.37		553,120.58	517,998.96	0.00	-35,121.62	1.00	
US46284V1017	IRON MOUNTAIN	2,571.	P USD	-9.3999	M 31/12/24	105.11		-23,142.03	260,885.08	0.00	284,027.11	0.50	
US69608A1088	PALANTIR TECHN-A	16,387.	P USD	38.7267	M 31/12/24	75.64		575,228.68	1,196,614.07	0.00	621,385.39	2.31	
US85208M1027	SPROUTS FARMERS	4,303.	P USD	144.9565	M 31/12/24	127.07		591,550.45	527,858.48	0.00	-63,691.97	1.02	
US92537N1081	VERTIV HOLDING-A	6,938.	P USD	94.8693	M 31/12/24	113.61		604,081.87	760,946.26	0.00	156,864.39	1.47	
Actions et valeurs ass. neg. sur un marche regl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)													
								CUMUL (EUR)	42,805,308.34	51,682,342.27	0.00	8,877,033.93	99.57
Actions , valeurs assimilees nego. sur un marche regl. ou assimile													
								CUMUL (EUR)	42,805,308.34	51,682,342.27	0.00	8,877,033.93	99.57
Actions et valeurs assimilees													
								CUMUL (EUR)	42,805,308.34	51,682,342.27	0.00	8,877,033.93	99.57
PORTEFEUILLE TITRES													
								CUMUL (EUR)	42,805,308.34	51,682,342.27	0.00	8,877,033.93	99.57
TRESORERIE													
Dettes et creances													
SRD et reglements differes													
DEVISE VALEUR : EUR EURO													
AT01.EUR	Ach. titr rgt. di fféré	-612,592.47	EUR	1.	31/12/24	1.		-612,592.47	-612,592.47	0.00	0.00	-1.18	
VT01.EUR	Vt titr. rég. di fféré	380,920.33	EUR	1.	31/12/24	1.		380,920.33	380,920.33	0.00	0.00	0.73	
SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO													
								CUMUL (EUR)	-231,672.14	-231,672.14	0.00	0.00	-0.45
SRD et reglements differes													
								CUMUL (EUR)	-231,672.14	-231,672.14	0.00	0.00	-0.45
Coupons et dividendes													
DEVISE VALEUR : GBP LIVRE STERLING													
GB00B1YW4409	3I GROUP PLC	29,694.	P GBP	0.305	31/12/24	0.	A	10,866.22	10,952.82	0.00	86.60	0.02	
SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : GBP LIVRE STERLING													
								CUMUL (EUR)	10,866.22	10,952.82	0.00	86.60	0.02
DEVISE VALEUR : USD DOLLAR US													
US46284V1017	IRON MOUNTAIN	4,978.	P USD	0.5005002	31/12/24	0.	A	2,373.53	2,405.26	0.00	31.73	0.00	
SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : USD DOLLAR US													
								CUMUL (EUR)	2,373.53	2,405.26	0.00	31.73	
Coupons et dividendes													
								CUMUL (EUR)	13,239.75	13,358.08	0.00	118.33	0.03

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/24

PORTEFEUILLE : F5064 MONTSEGUR CROISSANCE

VL VALIDEE

Devise de fixing : FXH Dev. BBG Intern Clôt

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : CLASST COB COMPLET(TL1) , Tris : BVAL)

Portefeuille titres :	51,682,342.27	Coupons et dividendes a recevoir :	13,358.08
-----------------------	---------------	------------------------------------	-----------

Frais de gestion du jour

Prov frs gest admin. :	283.65	EUR
C1 Prov frais gestion :	1,090.92	EUR
C2 Prov frais gestion :	365.07	EUR
C3 Prov frais gestion :	527.57	EUR

Part	Devise	Actif net	Nombre de parts	Valeur liquidative	Coefficient	Coeff resultat	Change	Prix std Souscript.	Prix std Rachat
C1 FR0010109140 PART CAPI C	EUR	16,635,401.36	84,314.679	197.30	32.050335313479			197.30	197.30
C2 FR0010784801 PART CAPI I	EUR	11,134,312.78	41,739.	266.76	21.451045869096			266.76	266.76
C3 FR001400NRZ3 PART SI	EUR	24,135,691.45	250,254.	96.44	46.498618817425			96.44	96.44
Actif net total en EUR :		51,905,405.59							

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/24

PORTEFEUILLE : F5064 MONTSEGUR CROISSANCE

VL VALIDEE

Devise de fixing : FXH Dev. BBG Intern Clôt

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : CLASST COB COMPLET(TL1) , Tris : BVAL)

COURS DES DEVISES UTILISEES

	par la valorisation		par l'inventaire		par la valorisation précédente	variation		
Cours EUR en DKK :	7.4574	cotation :	31/12/24	0.	7.4582	cotation :	30/12/24	-0.01073
Cours EUR en GBP :	0.82688	cotation :	31/12/24	0.	0.8294	cotation :	30/12/24	-0.30383
Cours EUR en SEK :	11.4571	cotation :	31/12/24	0.	11.4666	cotation :	30/12/24	-0.08285
Cours EUR en USD :	1.03585	cotation :	31/12/24	0.	1.04	cotation :	30/12/24	-0.39904

Equity fund - Poids calcule de 99.57 % (pour un seuil de 51. %)